



## Réunion publique du 13 février 2014 à Paris

**Introduction de Jacques ARCHIMBAUD,  
Président de la Commission particulière du débat public Grand Stade de rugby**

Mesdames, messieurs,

Je vous remercie pour votre présence ce soir.

Je remercie aussi toutes celles et ceux qui, du côté du public, du côté de la Maîtrise d'ouvrage, des élus, des personnels de la fédération et des collectivités, des prestataires de la commission, ont permis à ce débat d'être riche et je l'espère utile.

La réunion de ce soir, plus resserrée, se présente d'une manière un peu différente des précédentes.

Je l'introduirai par quelques remarques formulées au nom de la commission sur le déroulement et sur les enseignements de notre débat.

Puis les membres de la commission feront le point sur les questionnements apparus autour des quatre thèmes qu'avait identifiés l'atelier introductif.

Pour chacun de ces thèmes, la maîtrise d'ouvrage apportera des réponses complémentaires et les personnes présentes dans la salle pourront prendre la parole, exprimer une question ou un point de vue.

### ***Alors quelques mots en introduction.***

Dans une semaine, très exactement le 21 février, s'achèvera la procédure officielle de débat public concernant le projet de grand stade de la Fédération française de rugby.

La commission particulière présentera son compte rendu d'ici deux mois, le président de la CNDP, Christian Leyrit dont je salue la présence parmi nous ce soir, en dressera le bilan.

Nous tiendrons une conférence de presse le jeudi 24 avril au matin.

Les Maîtres d'ouvrage disposeront alors de trois mois, cela nous emmène en été, pour dire par délibération dans les mêmes termes de leurs instances, les suites qu'ils entendent donner solidairement au débat et aux recommandations qui auront été formulées par notre commission.

C'est également la période où s'achèvera le dialogue compétitif pour l'aménagement de la zone autour du projet et on peut espérer, lorsque sera fait le choix des aménageurs, qu'il tiendra le plus grand compte de ces recommandations.

Le débat était assez inédit sur la forme et sur le fond :

C'était la première fois qu'un équipement sportif de grande ampleur faisait l'objet d'un débat avec Commission particulière ;

La maîtrise d'ouvrage était bicéphale ;

Et le débat portait inévitablement tout à la fois sur le stade et sur le projet d'aménagement alentour, censé bénéficier de la marque « Grand Stade » et en retour, en conforter l'attractivité .

Je me félicite d'abord des conditions de tenue de ce débat pendant les quatre derniers mois.

Nous avons trouvé avec les Maîtres d'ouvrage un mode de collaboration qu'on qualifiera de « correct, franc et musclé ».

Je me réjouis que le président de la FFR ait participé à toutes les réunions et que les élus parties prenantes, le maire de Ris, le Président de la CAECE, le président du Conseil général aient été également patiemment présents.

Je remercie les opposants au projet et tous ceux qui sont plus ou moins critiques d'avoir joué le jeu et d'avoir maintenu aux échanges une tonalité respectueuse de tous.

Nous avons cependant trois regrets :

– **Le lancement par la FFR de son programme de *debentures* quelques jours avant la fin du débat** : même si nous comprenons et les contraintes de calendrier et la nécessité d'un calibrage du produit, cette coïncidence des temps introduit forcément chez nos concitoyens un doute sur le fait que l'on débâte vraiment sur l'opportunité du projet. Plus anecdotique, le déploiement d'une belle et grande banderole sur la façade de l'hôtel d'agglomération nous est apparu de même en contradiction avec la nécessaire réserve du maître d'ouvrage en termes de communication publique pendant la période de débat.

– ***Un second regret tient à la difficulté à intégrer au débat lui-même, au-delà de son cahier des charges, les premiers enseignements du dialogue compétitif*** portant sur l'aménagement de la zone autour du stade. Cette difficulté a été mentionnée par certains participants comme pouvant aboutir à un manque d'information du public.

– ***Un troisième porte sur le silence des services de l'État, dont la position n'est pas connue à ce jour...*** les pouvoirs publics à l'échelle gouvernementale seront pourtant sollicités dans le cours de la négociation du contrat de plan 2014/2020 pour le financement des équipements de transports, ils sont concernés par l'avenir du stade de France et ils joueront par ailleurs un rôle forcément important dans l'hypothèse d'une candidature française aux JO, candidature qui ne pourrait être sans effet sur l'avenir du projet de grand stade.

Il nous faut saluer a contrario la prise de position de la Région Île-de-France qui dans son cahier d'acteurs a clairement indiqué sa politique en matière de déplacements et de sports : elle décrit les critères à la lumière desquels elle prendra position le moment venu quant aux modalités éventuelles de son intervention, notamment sur le co-financement des transports pour lequel elle a décidé récemment d'engager les études nécessaires.

Ces difficultés ne sont pas cependant de nature à avoir faussé le débat, qui a pu porter sur l'opportunité et les conditions de faisabilité de l'équipement.

Sans être exhaustifs, nous pouvons clairement affirmer que les avis et opinions recueillis donnent une physionomie satisfaisante des arguments présents à ce jour dans l'opinion publique aux différentes échelles de territoires.

Nous avons sur la méthode, pratiqué plusieurs modes de contact avec le public :

**Les réunions publiques** dont le rôle est irremplaçable, ont rassemblé 2000 personnes dont plus de 1100 sur les deux villes principales concernées, à Ris et Evry.

Elles ont été complétées par un contact plus direct avec les habitants à travers **huit opérations de rencontres en face à face** qui nous ont permis de recueillir par oral et par écrit 125 avis nominatifs et de toucher des personnes qui ne fréquentent guère les réunions publiques.

Nous avons été particulièrement attentifs au **débat avec des jeunes**, concernés au premier chef par un équipement sportif de cette envergure et inscrit dans le temps long.

Nous sommes allés au-delà des fans ou des supporters de rugby et même des sportifs en général.

Nous sommes allés au-delà des frontières de l'Essonne puisque nous avons tenu deux réunions l'une à Saint Denis et l'autre à Toulouse.

**La fréquentation de notre site internet**, (10 000 visites dont 5000 visiteurs uniques) les 1000 spectateurs des retransmissions en direct montrent aussi la diversité des provenances géographiques des personnes intéressées qui renvoie à l'enjeu national de ce projet de stade.

Nous avons recueilli 110 questions , 100 avis nominatifs et 27 commentaires.

**La page Facebook du débat compte plus de 5025 abonnés.**

**Les 15 cahiers d'acteurs et les contributions** paraissent équilibrés quant à leur positionnement au regard des sensibilités exprimées. Ils sont de bon niveau quant à leur argumentation.

*Les échanges font apparaître un fort consensus droite/gauche en faveur du projet, qu'expriment les maires et les élus majoritaires des agglomérations voisines de la CAECE.*

Les acteurs socio-économiques du territoire et de la région soutiennent le projet.

Celles des organisations syndicales qui ont pris publiquement position se sont plutôt et conditionnellement prononcées en faveur du projet avec une attention particulière à la quantité et

la qualité des emplois ...

Les associations d'usagers des transports ne se sont pas prononcées sur l'objet du projet . Mais elles considèrent que le projet peut être une opportunité pour la desserte de toute cette partie du territoire.

Les réserves sont très fortes parmi les écologistes et les environnementalistes, l'extrême gauche et l'association d'éducation populaire Attac.

Mais tous ces positionnements peuvent probablement évoluer à la lumière des leçons que tireront les Maîtres d'ouvrage du débat et à la suite des décisions qu'ils prendront dans le cadre du dialogue compétitif.

**Les auditions complémentaires auxquelles nous nous sommes livrés** ont permis d'apporter des éléments d'information supplémentaires.

Elles nous ont permis d'enregistrer ou de confirmer la position nettement favorable d'autres fédérations ou du mouvement olympique et sportif français au grand stade de rugby.

Elles ont été l'occasion de dresser un état des lieux plus complet en matière de pollution de l'air, de bruit, de déchets, de biodiversité dans un milieu très sensible et de décrire les éléments d'un véritable cahier des charges environnemental pour toute action d'aménagement sur le site envisagé, quelles que soient d'ailleurs son ampleur et sa nature.

Sachant que la commission qui est neutre ne donne pas d'avis et ne s'exprime pas sur le fond du projet, voici dans les grandes lignes quelques-unes des observations recueillies et qu'elle aura l'occasion de développer dans son rapport :

- ***Le débat a d'abord soulevé des problèmes d'ordre général qui renvoient à des visions différentes du modèle de développement*** à mettre en place pour faire face aux crises et blocages de notre société.  
Il a attiré l'attention sur l'inscription de très grands équipements dans le temps long et leurs facteurs d'obsolescence dans un monde imprévisible.  
Il a soulevé les questions importantes des priorités en matière de dépenses publiques dans un contexte de crise.  
Il a confronté en matière d'initiatives les logiques d'audace voire de volontarisme à des logiques de précaution ou de prudence.  
Il a posé la question du niveau d'accompagnement par la puissance publique d'initiatives privées.  
Il a souligné la nécessité de mieux coordonner les politiques d'équipements sportifs au niveau national et francilien.  
Il a également fait apparaître chez nos concitoyens de l'Essonne, quelles que soient leurs positions sur le stade, la volonté d'un net rééquilibrage du grand Paris vers le sud.
- Alors que ce point n'était pas forcément acquis, ***le débat a fait plus nettement comprendre et probablement admettre les tenants et les aboutissants de la volonté de la FFR de se***

**doter de son propre stade**, l'importance du XV de France dans la stratégie globale de ses dirigeants, la difficulté de la poursuite d'une cohabitation compliquée avec le football dans la même enceinte.

Ceux qui pensaient qu'il ne s'agissait pour les rugbymen que de monter la barre dans la renégociation avec le consortium, ont ainsi pu percevoir la force de leur volonté d'être chez eux.

Mais le débat a fait apparaître par conséquent l'urgente nécessité qu'ont les pouvoirs publics de se pencher sur l'avenir du stade de France.

Des remarques issues du monde du rugby ont porté sur la nécessité de bien tenir l'équilibre affiché entre les hospitalités pour un public aisé et l'accès d'un public populaire à l'équipement.

Dans l'hypothèse où, pour une raison ou pour une autre, la FFR devrait revenir à une jauge inférieure, des inquiétudes ont été relevées sur le fait que les places les moins chères ne soient la variable de cet ajustement.

La localisation francilienne a de son côté fait l'objet de divergences en terme de politique d'aménagement du territoire.

Des arguments ont été exposés en faveur de ce positionnement au sud de Paris : intérêt pour une pratique territoriale équilibrée du rugby, meilleure accessibilité pour les supporters venus du sud, accessibilité égale pour ceux venant en train depuis le Nord.

Le débat a fait cependant émerger la demande que certains matches du XV de France continuent à être joués en région...

Des critiques et des doutes se sont exprimés aussi sur le fait qu'on doive ou qu'on puisse y jouer aussi les demi-finales du top 14.

Alors que se désengagent certaines collectivités et que les exigences des pratiquants et des parents augmentent en termes de sécurité, d'encadrement et de qualité des équipements, les participants ont pris bonne note de l'engagement clair des dirigeants de la FFR : le poids des contraintes financières liées à la construction et l'entretien ultérieur du stade ne pèsera pas sur le financement de la pratique du rugby amateur et de la formation.

- ***Les questions de foncier et de construction ont été débattues***

Les conditions de cession du terrain au prix coûtant à la FFR par les collectivités, ainsi que de la participation de celle-ci au financement de l'accès routier ou ferroviaire ont fait l'objet d'interpellations.

Le modèle architectural et les fonctionnalités du stade du point de vue des spectateurs, (pelouse, toit, écrans, espaces conviviaux, visibilité) ont paru innovants et appréciés, à la condition que le stade trouve son propre « esprit » en lien sans doute avec les supporters et la communauté du rugby dans son ensemble.

Quelques interpellations ont porté cependant sur l'insertion paysagère de ce « Colysée » dans l'espace, sur une politique de réduction à la source et de recyclage des déchets, sur les consommations énergétiques et le chauffage (ou pas ?) du stade.

D'utiles précisions ont été apportées sur les conditions d'amortissement, sur les échéances de rénovation prévisible.

Une interpellation forte est apparue quant à la gestion des matériaux durant toute la phase de vie du stade et d'une façon plus générale sur son empreinte écologiques durant tout son cycle de vie.

La commission souligne au passage sur tous ces sujets (construction et exploitation des très grands équipements sportifs majeurs et grands spectacles) la rareté des expertises plurielles et indépendantes en France.

De ce fait, une évaluation contradictoire des coûts de construction et de maintenance, de leur maîtrise ou de leur dérive, en particulier des évolutions liées au durcissement des normes, n'a pas été encore vraiment possible.

- ***Au plan national, la réalisation du stade est bien sûr apparue au cours du débat comme fortement indiquée sur la capacité de la FFR à lever les fonds et à obtenir les emprunts nécessaires*** : cette capacité est liée étroitement aux yeux des participants à plusieurs facteurs : les performances du XV de France, le niveau de consensus dans la famille dite de l'ovalie, la stabilité de l'équipe de dirigeants fédéraux, l'inscription du projet dans la continuité, la relation de la fédération avec les autres sports et aussi ses relations avec les pouvoirs publics.

Bref au maintien de l'image positive du rugby dans la société française dans un contexte de forte évolution de ce sport.

- ***Sur un plan départemental et local, la faisabilité du projet de stade (et son acceptation sociale) paraissent profondément liées à l'amélioration de la desserte du site en transports en commun*** pour toutes les villes environnantes et aussi à l'amélioration de la desserte routière et autoroutière aujourd'hui fortement congestionnée.

D'une manière plus générale, le projet a été discuté comme un facteur d'accélération (ou au contraire un obstacle) à la réalisation d'infrastructures attendues depuis longtemps.

En tout état de cause un fort doute a été noté parmi les participants au débat sur la capacité à faire que le stade ouvre en même temps que tous les équipements de transports envisagés : la demande a été formulée clairement de ce qu'il adviendrait pendant la période de transition.

Cette zone d'incertitude appelle des réflexions innovantes sur la desserte par cars, par voies réservées, par covoiturage ou même par voie fluviale.

Des questions ont également été posées sur la politique tarifaire spécifique d'accès par les transports en commun.

- ***Compte tenu de sa localisation, la crédibilité globale et économique du projet de stade en***

***fonctionnement est apparue au cours du débat comme très dépendante de la qualité des aménagements appelés à former un nouveau pôle de vie et une porte d'accès repérée au grand Paris.***

Les caractéristiques du stade et du quartier environnant devraient ainsi combiner plusieurs dimensions dont beaucoup figuraient dans le document du maître d'ouvrage mais sur lesquels le débat a apporté un éclairage tout particulier :

1. **L'offre de services devrait attirer sur place les supporters** de rugby et les spectateurs avant et après les matches ou les spectacles.
2. **L'arène devrait être ouverte à d'autres grands événements sportifs** que le rugby, rendre un service supplémentaire et être un élément de fierté pour tout le mouvement sportif.
3. **Son attractivité pour les visiteurs, y compris en dehors des matches et spectacles,** devrait reposer non seulement sur un haut niveau de performance architecturale du stade et des bâtiments environnants, mais sur une insertion paysagère remarquable, en frontière du bois de Saint- Eutrope, une excellence écologique de niveau planétaire.  
Le débat a fait apparaître dans ce contexte l'importance attachée à ces critères, par exemple la qualité de l'air, notamment par les publics anglo-saxons.
4. **Cette forte identité et ce haut niveau de valeur ajoutée devrait s'exprimer à travers la mixité et la complémentarité des fonctions prévues pour l'aménagement de tout l'espace.** Cela d'autant plus que les opérations d'immobilier de bureaux sont nombreuses et fortement concurrentielles en Essonne et dans les départements voisins.

Un contenu « nature », « jeu », « pédagogie ludique » ou « scientifique » pour le village loisirs a paru à cet égard compatible avec les valeurs affichées par le rugby.

Le thème du cluster « sport /santé /loisirs » dont l'idée a été peu contestée, a été insuffisamment approfondie : la démonstration doit encore être faite que le projet fonctionnera mieux en réseau ou en grappe autour du produit d'appel « grand stade » que dans certaines villes françaises où le bilan est parfois mitigé.

La question d'une offre nouvelle de logement est curieusement peu venue dans le débat, sinon sous l'angle d'une résidence étudiante pouvant accompagner le transfert des certains enseignements de l'université d'Evry.

5. **Cette recherche d'une marque d'excellence, à laquelle la question du naming n'est pas indifférente, ne pourrait ainsi faire l'impasse sur un haut niveau et un bon contenu social des emplois induits** dans le stade et autour et par conséquent par un accompagnement fort en terme de formation.

Comme c'était logique, dans les réunions publiques au moins, beaucoup sont restés sceptiques quant au mode de comptage des emplois prévisionnels, ceux-ci n'étant,

à ce point du projet, qu'une projection par ratio, à partir de réalisations ou de contextes considérés comme faiblement comparables.

Si le projet allait à son terme, il appartiendrait à la maîtrise d'ouvrage, en lien avec les acteurs économiques et sociaux de mettre en place un dispositif de suivi très en amont.

6. **Enfin, l'attention portée aux visiteurs venus de loin ne devrait pas faire l'impasse sur les usages récréatifs locaux et les équipements sportifs et culturels de proximité à usage de la population locale.**

Des sportifs du territoire (rugby d'abord mais aussi hockey, badminton, basket, cyclotourisme) ont exprimé cette demande. Le devenir du stade voisin Robert Bobin, qui n'apparaît pas comme incarnant le meilleur exemple par le passé d'une intervention publique réussie, a été fréquemment interrogé.

**Au total, je résumerais les enseignements du débat de la façon suivante**

Indépendamment du jugement qu'ils portent sur la faisabilité de l'opération et des craintes qu'ils expriment par ailleurs, **l'idée de réutiliser un espace aujourd'hui délaissé pour y accueillir un grand stade de rugby nous a semblé plutôt perçue comme positive par les habitants de Ris et d'Évry et des villes voisines** qui se sont exprimés lors des rencontres en face à face. Cela nous a semblé particulièrement notable chez les jeunes.

***Aux yeux des citoyens, un certain nombre de conditions doivent cependant être réunies*** pour qu'ils passent de ***l'adhésion à une idée à l'adhésion à un projet***, la dynamique de cette adhésion à un projet nous paraissant fondamentale pour que la région et l'État prennent les décisions attendues par la Maîtrise d'ouvrage.

***Des conditions globales :***

Qu'au-delà de son inscription dans la stratégie française d'organisation de grands événements, il s'inscrive dans un projet urbain original et vraiment exemplaire en termes de qualité de vie, d'emplois et de soutenabilité.

C'est d'ailleurs, comme l'indique le cahier d'acteurs de la CCI Essonne cette même exigence qui conditionne l'arrivée d'investisseurs privés de haut niveau, y compris pour le projet de cluster et le village de loisirs.

Il devrait ainsi être majoritairement perçu comme ayant une forte dimension d'intérêt général, comme profitant à toutes les catégories de population et non à quelques-unes et par conséquent comme un objet de fierté partagée.

***Des conditions locales devraient être réunies pour cela également :***

L'éclairage que nous a donné le président de la coordination des associations de riverains

du stade de France sur toute une série d'impacts d'un grand stade (aspects qui ont surgi pendant ces quatre mois : stationnement, bruits, propreté,) est tout à fait instructif sur l'une des facettes de la concertation nécessaire.

Nous avons d'ores et déjà rencontré des personnes prêtes à s'impliquer en termes de création d'activités, de services, des entrepreneurs locaux pouvant être mobilisés : il appartiendrait dans ces domaines aussi de mobiliser la ressource du territoire.

Certes, l'unanimité n'est jamais possible sur un projet de cette envergure.

Mais nous voulons attirer fortement l'attention des Maîtres d'ouvrage sur les éléments suivants :

Alors même que sont soulignées dans le document du Maître d'ouvrage les retombées fiscales positives qu'ils attendent du projet, les membres de la commission ont été frappés par la forte crainte d'un crash fiscal provoqué par l'échec du montage annoncé et l'appel en garantie des pouvoirs publics.

Même si les modèles et les montages sont totalement différents, l'analogie faite avec les dérives constatées pour d'autres équipements dans d'autres sports, pèse fortement sur les représentations de nos concitoyens.

Tout comme l'idée, nourrie par l'actualité, que les grandes compétitions mondiales sont forcément déficitaires et que les risques en sont toujours *in fine* supportés par la puissance publique.

**Voilà mesdames, messieurs, en très résumées, quelques-unes des premières observations synthétiques qui ressortent du débat.**

Elles impliquent que la concertation avec le public et les différents acteurs du territoire se poursuive de façon ardente jusqu'à la fin des tours de table que nécessitera de toute façon le projet.

Et si la conclusion des tours de table était positive, elle devrait se poursuivre pendant toute la phase de construction et d'aménagement du stade et du site.

Si la conclusion en était négative, il conviendrait de la mettre au service d'alternatives correspondant au même cahier des charges.

Nous ferons dans ce sens des recommandations aux Maîtres d'ouvrage, nous souhaitons que les procédures légales qui suivraient les décisions d'une poursuite du projet tiennent compte des observations du débat public et qu'un dispositif global de gouvernance en assure la continuité.

Si vous le voulez bien maintenant, nous allons rentrer dans le détail à travers l'examen des quatre thèmes indiqués et qui ont fait l'objet d'ailleurs des réunions publiques :

- Les impacts du projet pour le rugby et pour le sport français en général
- Le financement de l'équipement lui-même (construction et fonctionnement)
- La question des transports et des modes d'accès au stade et au site
- Ses impacts économiques, sociaux et environnementaux